

MAROC

Commentaires optimistes

Le quotidien Le Matin du Sahara a fait paraître, sans signature, dans son numéro du 12 juin, un article intitulé : Le Mur assure aux FAR la supériorité militaire, quel que soit l'endroit ou le moment du combat, dont nous donnons ici de très larges extraits :

"La stratégie militaire marocaine des murs de défense au Sahara a démontré une telle efficacité qu'elle mérite d'être prise en compte par les stratégies américaines et européennes, écrit la revue spécialisée paraissant à Londres Defence Attache dans sa dernière livraison.

Dans un article intitulé Le mur du désert marocain, la revue souligne que la stratégie marocaine pourrait aussi servir de modèle pour les pays du Tiers-Monde confrontés à des situations similaires car "elle offre l'avantage de l'adaptabilité à des situations particulières et est moins coûteuse" que les méthodes américaines et européennes.

L'auteur de l'article, Tammy Arbuckle, spécialiste des questions militaires, explique que "nombre de pays du Tiers-Monde ont découvert à leurs propres frais que le recours aux méthodes occidentales n'était pas toujours efficace contre un adversaire optant pour une stratégie d'engagement minimal".

Une telle stratégie, ajoute le journal, devait obéir à ces impératifs : ne pas constituer un fardeau pour l'économie du Maroc, contraindre les éléments du Polisario à venir eux-mêmes vers l'armée marocaine, assurer à l'armée marocaine la supériorité militaire quel que soit l'endroit ou le moment du combat et enfin ne pas entraver la libre circulation des populations du Sahara.

... Conçue dans le but de réaliser ces objectifs, la stratégie de ligne de défense est moins un dispositif immuable et lourdement fortifié comme la Ligne Maginot que "la composante principale d'un système de défense plutôt fluide" alliant "des moyens matériels, humains, électroniques, ingénieusement disposés de façon à assurer une mobilité du mur dans un processus continu en fonction des actions militaires adverses".

... Le dispositif, poursuit-il, est agencé soigneusement selon la nature du terrain, soit pour empêcher toute possibilité au Polisario de s'approcher du mur, soit pour couvrir un oued ou tout autre terrain proche du mur, le tout ponctué de postes avancés disposés à intervalles réguliers. Le terrain, de l'autre côté du mur, est miné pour entraver d'éventuels mouvements de blindés du Polisario ainsi que pour canaliser les attaques vers des embuscades.

La revue souligne la puissance de feu considérable des forces armées royales, grâce à un dosage habile d'armements de différentes provenances dans le but de répondre au premier objectif, à savoir le souci d'éviter que la guerre ne soit un fardeau pour l'économie du pays. Trois éléments d'appui complémentaires renforcent le dispositif à savoir une couverture radar

permettant une détection du Polisario à l'intérieur même des territoires algérien et mauritanien, l'artillerie lourde à longue portée et des unités blindées d'intervention rapide. L'efficacité du dispositif radar est telle qu'il permet de savoir si le type de véhicule derrière le mur est une Land Rover ou un camion, de même qu'il permet de distinguer entre les manifestations de la vie animale et les mouvements d'hommes. Le deuxième élément d'appui du mur, en l'occurrence l'artillerie à longue portée, est équipé de systèmes permettant de localiser et d'atteindre une cible avec une grande précision.

... Mais le point fort de la ligne de défense marocaine, souligne Defence Attache, est constitué par les unités mécanisées d'intervention rapide, des forces de frappe mobiles stationnées

fiabilité, adaptabilité au terrain et économie de dépenses.

... D'autre part, l'armée marocaine a réussi à obliger le Polisario à venir vers elle, ce qui lui réalise l'économie des grandes missions de ratissage, elle ne s'active donc que pour redéployer son dispositif ou ses forces en riposte à une menace détectée du Polisario.

La revue reprend l'expression imagée du colonel Hajji qui décrit la stratégie militaire marocaine, d'apparence semi-somnolence comme un "serpent étendu, immobile mais qui se dresse prêt à frapper dès qu'on le pique".

Ainsi est atteint du même coup l'objectif d'assurer la supériorité militaire de l'armée marocaine sur le Polisario, quel que soit le moment ou le lieu de toute confrontation éventuelle, qu'elle soit de nature ordinaire ou de



Véhicule 4x4 Toyota des forces armées royales marocaines équipé pour une intervention à long rayon d'action et de longue durée, en stationnement d'alerte derrière le Mur du Sahara occidental

entre 1 et 20 kilomètres à l'intérieur du mur selon la nature du terrain et son adaptation ou non à des mouvements rapides. Ainsi, sur terrain plat, ces unités sont stationnées à quelque 20 kilomètres à l'intérieur du mur, ce qui leur permet de couper, au moment opportun, toute voie de retraite à d'éventuelles incursions du Polisario.

La mission des unités marocaines est d'autant plus aisée que le Polisario ne pourrait opérer son retrait qu'à travers la même brèche qu'il aurait réussi à faire dans le mur. Ce retrait est d'autant plus hasardeux qu'il nécessite la traversée de champs de mines sous le feu nourri des forces marocaines aériennes et terrestres, "en somme une entreprise suicidaire", précise la revue.

Mais sur un terrain accidenté, les unités d'intervention rapide se mettent à environ un kilomètre du mur, car un tel terrain entrave une réaction rapide à une éventuelle attaque contre le dispositif de défense.

Dans ce dispositif, les Jeep armées de missiles sont les mieux appropriées pour une guerre du désert, de par leur grande mobilité, alors, d'autant plus, que, pour le prix d'un char, l'on peut acquérir 50 Jeeps. Ainsi, la stratégie conçue par le Maroc a pleinement réalisé les objectifs qui lui ont été assignés, remarque Defence Attache. Elle a permis, grâce à un choix judicieux des armes et des sources d'approvisionnement, la mise en place d'un réseau logistique peu coûteux, et grâce à un savant équilibre entre efficacité,

type guérilla.

Les unités mécanisées du Polisario ne peuvent plus opérer de brèche sur le mur par des moyens réguliers, car les blindés marocains, alertés à l'avance par radar des mouvements du Polisario, sont maintenant capables de redéployer et concentrer leurs forces dans des opérations bien supérieures en puissance de feu. Le Polisario ne peut plus mener, non plus, des opérations de guérilla, poursuit la revue, parce que la stratégie de la ligne de défense a transformé la guerre du Sahara, d'une guerre de grands espaces, où les Land Rover du Polisario pouvaient se déplacer à leur guise, en une guerre où il en est réduit à opérer à l'intérieur d'une étroite bande de terre, pris en sandwich entre le mur et les frontières algérienne et mauritanienne.

... Enfin l'absence de toute activité du Polisario dans les zones peuplées du Sahara est une preuve supplémentaire de la réussite de la stratégie marocaine tendant à isoler le Polisario et à permettre la libre circulation des populations.

Cette stratégie, ajoute Defence Attache, est confortée par la politique marocaine de scolarisation, de soins médicaux, de construction de routes et de fourniture de l'eau potable, en somme de développement économique, qui a favorisé le regroupement graduel et volontaire des populations.

Quant à l'évolution future du conflit, la revue écarte "l'éventualité de voir le Polisario disposer d'un ar-

mement quantitativement et qualitativement suffisant pour tenter une stratégie militaire d'envergure contre le mur de défense marocain, car elle risque de conduire à des développements que ni l'Algérie, pays protecteur du Polisario, ni le Maroc ne souhaitent.. Tout au plus, l'on assiste à des tentatives du Polisario", dont le seul résultat est de le maintenir en vie politiquement sur la base "d'allégations gonflées" servant de "matériau à propagande (...) pour dissimuler sa véritable impuissance militaire".

Rappelons qu'en 1983, dans son numéro 63 de juin, sous le titre : Sahara occidental : au pied du Mur et sous la signature de Bernard Expédit, la revue Afrique Défense avait fait paraître une importante étude objective sur cette question, dans le cadre plus général de la tactique des lignes de surveillance et d'obstacles.

● Courant juin, trois responsables de l'ONU devaient se rendre au Maroc et en Algérie pour reprendre leurs contacts directs avec les parties impliquées dans le conflit du Sahara occidental. Le but de ces contacts, a précisé le secrétaire général, serait de préparer l'envoi d'une commission technique au Sahara occidental. Celle-ci aurait à examiner sur le terrain tous les problèmes que soulève l'organisation d'un référendum d'autodétermination de la populations saharouie. M. Perez de Cuellar a ajouté qu'il attendait des conversations à venir "des éclaircissements des parties, surtout de la part du front Polisario, sur l'envoi de la mission technique". Dans les milieux informés on précisait que les éclaircissements souhaités par les Nations unies portaient essentiellement sur les garanties de sécurité de la mission technique. "Nous ne voulons pas envoyer des gens sans être certains qu'ils ne se feront pas tirer dessus dans le désert", a indiqué une source bien informée. Les contacts prévus avec le Congo, le Maroc et le front Polisario devaient être menés par M. Abdularahim Farah, l'un des adjoints de M. Perez de Cuellar. Il devait être accompagné d'un autre haut responsable, M. Issa Diallo, et d'une troisième personne dont l'identité n'a pas été révélée.

● Le 19 juin, le ministre ouest-allemand de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann, a été reçu à Marrakech par le roi Hassan II à l'issue d'une visite officielle de trois jours. Le souverain a décoré à cette occasion M. Zimmermann du grand cordon du Ouissam alaouite. L'entretien, sur lequel aucune indication n'a été donnée, s'est déroulé en présence notamment du prince héritier Sidi Mohamed et du ministre de l'Intérieur et de l'Information, M. Driss Basri.

M. Zimmermann avait signé la veille à Rabat avec M. Basri une convention portant sur la lutte contre le terrorisme international, le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée. Cette convention est la première du genre que l'Allemagne fédérale signe avec un pays se trouvant hors de la communauté européenne. Le Maroc a conclu ces derniers mois un accord similaire avec l'Italie et l'Espagne.

● L'escadre française de la Méditer-

ranée a effectué une **escale de courtoisie** à Casablanca du 17 au 22 juin. Dans la journée du 16, les marins français avaient effectué une série d'exercices avec des officiers marocains dans la région de Sidi Slimane.

Le contre-amiral Ghislain de Langre a tenu, à cette occasion, une conférence de presse dans l'après-midi du 16 juin à bord du porte-avions Clémenceau qui accompagnait le croiseur lance-missiles Colbert et la frégate lance-missiles Suffren.

• Les forces royales air devaient organiser les 1^{er} et 2 juillet 1987, un **concours** pour le recrutement de spécialistes en qualité d'élèves-sous-officiers.

• Les forces royales air devaient organiser le lundi 6 juillet 1987, à la base-école des forces royales air de Marrakech, un **concours** pour le recrutement d'élèves-officiers pilotes masculins.

• L'école royale du service de santé militaire devait organiser le 8 juillet 1987 un **concours** pour le recrutement d'élèves-officiers médecins et dentistes dont 10 % de sexe féminin.

• Dans son édition du 1^{er} juillet, le quotidien français Le Monde a indiqué : "Le Maroc vient de commander au consortium franco-allemand Euro-missile qui les fabrique et les commercialise de **nouveaux missiles antiblindés Hot**, d'un nouveau modèle, pour sa lutte contre le Polisario.

Déjà acquéreur de missiles Hot pour ses hélicoptères et ses véhicules de l'avant blindés (VAB) d'origine française, le Maroc est devenu le premier client d'un nouveau modèle de ce même missile, appelé Hot Commando, spécialement conçu pour être monté sur un affût léger adapté à des véhicules tous terrains, comme des Jeep, des Peugeot P4 ou des Land Rover. Le consortium franco-allemand Euro-missile, qui fabrique et commercialise le Hot, a, du reste, spécialement conçu le Hot Commando pour les besoins, à l'origine, de l'armée marocaine contre le front Polisario.

(NDLR - les VAB Hot Mephisto commandés dans le cadre du plan Marrakech n'ont jamais été livrés. S'il est vrai que le Maroc s'intéresse au Hot Commando depuis un peu plus d'un an, il faut signaler que ce système n'existe pas encore et qu'aucun contrat d'achat n'a été signé à ce jour le concernant).

A ce jour, le missile Hot, toutes versions confondues, a été vendu à plus de soixante-dix mille exemplaires à quatorze pays, parmi lesquels l'Allemagne fédérale et la France, dont les industriels, en particulier l'Aérospatiale, construisent l'engin.

En revanche, le Maroc n'a pas encore conclu avec la France un contrat qui porterait sur l'acquisition d'une vingtaine d'avions de combat Mirage-2000. Le Maroc possède déjà des intercepteurs de défense aérienne Mirage F-1. Son projet d'acquérir des Mirage-2000 se heurte à des difficultés : la France redoute que les capacités financières du Maroc ne lui permettent pas de faire face à ses engagements et elle craint que ce contrat, s'il venait à être signé, n'embarrasse le gouvernement algérien qui soutien le Polisario

et avec lequel elle tient à maintenir des relations, tant politiques qu'industrielles, dépourvues d'hostilité.

Les Etats-Unis se sont proposés, dans le même temps, pour vendre au Maroc des avions de combat F-16, rivaux du Mirage-2000.

• M. Medhi Tahiri, secrétaire général de la wilaya du Grand-Casablanca et de la préfecture de Casablanca-Anfa a reçu au nom du wali le commandant du bateau-école Brazil, le capitaine de vaisseau M. Alberto Annarumma Junior, venu lui rendre une **visite de courtoisie**. M. Medhi Tahiri a, de son côté visité le bateau-école brésilien, où il a été reçu par le commandant.

• Le ministre des Affaires étrangères, M. Abdellatif Filali, a effectué le lundi 22 juin une **visite officielle à Berne**, où il devait s'entretenir avec son homologue suisse, M. Pierre Aubert, qui est également le président de la Confédération helvétique. Au cours de leurs entretiens, MM. Filali et Aubert devaient évoquer notamment la situation en Afrique du Nord et au Proche-Orient. M. Filali devait rencontrer également les ministres suisses de la Défense et de l'Intérieur, respectivement MM. Arnold Koller et Flavio Cotti.

• Le 30 juin, M. Doyen, consul général de Belgique, a donné à sa résidence une **réception** à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la signature des traités de la communauté européenne.

Ont assisté à cette réception plusieurs personnalités du monde diplomatique, et des affaires, et notamment le colonel Benkirane de la marine royale.

• Les forces armées royales offrent une **carrière de sous-officier** aux élèves ayant suivi les 6^{ème} et 7^{ème} années secondaires.

RASD

• Le ministère de l'Information a communiqué le 14 juin : "Une **délégation du CICR**, conduite par M. Zen Ruffen François, délégué régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient s'est rendue du 10 au 12 juin 1987 au Sahara occidental où elle a rencontré un groupe de 120 personnes faisant partie des prisonniers de guerre marocains, capturés par le front Polisario lors de différents accrochages entre l'ALPS et les troupes marocaines..."

Le front Polisario détient près de 1 200 prisonniers marocains. Une centaine de combattants sahraouis ont été capturés par l'armée marocaine durant les combats, selon le Polisario, mais le Maroc ne leur reconnaît pas le statut de prisonniers de guerre.

• Fin mai et début juin, **plus d'une centaine de Sahraouis ont été arrêtés** dans les zones occupées par le Maroc au Sahara occidental, a affirmé un communiqué publié par le front Polisario à Alger. Ce texte, qui ne précisait pas les lieux où se seraient produites ces arrestations, a indiqué qu'elles avaient touché des femmes et des enfants et cité une série de noms de personnes appréhendées.

• Le 12 juin, le responsable des relations extérieures du front Polisario, M. Mahfoud Ali Beiba, a indiqué que

son mouvement était "tout à fait **disposé à (...) coopérer pleinement**" avec les responsables de l'ONU qui devaient se rendre au Maroc et en Algérie pour préparer la venue d'une commission technique au Sahara occidental. Cette commission devait examiner sur le terrain les problèmes soulevés par l'organisation d'un référendum d'autodétermination dans cette ancienne colonie espagnole.

Le porte-parole, après avoir rappelé la pleine disponibilité de son mouvement pour appliquer les résolutions de l'ONU et de l'OUA, a précisé que toute démarche technique devait être précédée par : "soit la conclusion d'un accord politique par le biais de négociations directes entre les deux parties au conflit, soit l'acceptation officielle et solennelle par ces dernières de la remise du territoire à l'ONU et à l'OUA en vue de le prendre entièrement en charge afin d'organiser le référendum d'autodétermination du peuple sahraoui".

• **La France va livrer des missiles antichars au Maroc** a affirmé dans un communiqué publié le 1^{er} juillet à Paris le front Polisario, reprenant point par point une information parue dans le quotidien Le Monde. Selon M. Mohamed Sidati, délégué pour l'Europe du front, cette livraison montre que "la France planifie depuis longtemps, avec le Maroc, le génocide du peuple sahraoui". "Aux armes livrées en grande quantité et sans compter au Maroc, s'ajoutent les missiles Hot dont la France a pris le soin de spécifier qu'ils sont destinés au Maroc pour combattre le front Polisario", ajoutait le communiqué. "Plus que d'un simple soutien, il s'agit d'une participation directe de la France à la guerre que fait le Maroc au peuple sahraoui", précisait-il.

ALGERIE

Remaniements

Le 13 juin, le président Chadli Bendjedid a procédé à un léger remaniement sans signification politique particulière au sein du gouvernement, en nommant un nouveau ministre de l'Intérieur, et à une réorganisation attendue, mais limitée, au sein de l'armée. En nommant M. Hadi Khediri, membre du comité central du FLN et directeur général de la sûreté nationale depuis une dizaine d'années, au poste de ministre de l'Intérieur, le président a choisi non seulement un technicien, mais aussi un de ses proches pour occuper ce poste important. Son prédécesseur, M. M'Hamed Hadj Yala, qui détenait ce portefeuille depuis 1982, sera appelé à d'autres fonctions, indiquait-on officiellement. Membre du bureau politique du FLN, M. Yala, 58 ans, était considéré comme partant pour des raisons personnelles depuis plusieurs mois, selon les milieux informés à Alger.

Au sein de l'armée, le poste d'inspecteur général, une des fonctions-clés, était vacant depuis la nomination de son ancien titulaire, le général-major Abdallah Belhouchet, au poste de chef d'état-major en novembre dernier. Le général Belhouchet, qui est aussi vice-ministre de la Défense, avait

succédé au général-major Mostefa Benloucif, "déchargé de ses fonctions pour raisons de santé". Le nouvel inspecteur général de l'armée, le général Hachemi Hadjerès, vient de l'académie militaire de Cherchell, le plus grand centre de formation des officiers de l'armée. La principale réorganisation de l'état-major consiste en l'instauration de trois adjoints au chef d'état-major. Chacun de ces adjoints a désormais en charge l'une des trois armes (terre, air, mer).

S'il n'y a pas de changement pour l'armée de terre où le général Khaled Nezzar, déjà adjoint au chef d'état-major, conserve ses fonctions de commandant des forces terrestres, le commandant des forces aériennes, le général Abdelmalek Gueaiaza, est promu pour sa part adjoint au chef d'état-major. Enfin le général Kamel Abderrahim, qui était déjà adjoint au chef d'état-major, devient commandant des forces navales, remplaçant ainsi le lieutenant-colonel Abdelmajid Cherif nommé pour sa part délégué aux réalisations et fabrications militaires.

• **Le 7 juin, douze personnes ont été condamnées** à des peines de dix à deux ans de prison ferme, et dix autres ont été acquittées lors du procès de membres du Mouvement démocratique en Algérie (MDA) de l'ancien président Ahmed Ben Bella, jugés par la cour de sûreté de l'Etat de Médéa, à 100 kilomètres au Sud d'Alger. Les peines les plus lourdes, dix ans de prison, ont été prononcées contre quatre personnes jugées par contumace. Une personne a été condamnée à cinq ans, une autre à quatre ans et quatre à trois ans. Enfin, deux autres, dont une femme, la seule impliquée dans cette affaire, ont été condamnées à deux ans de prison et devaient être libérées dans la journée, leur période de détention préventive ayant couvert leur peine. Les accusés étaient poursuivis pour atteindre à l'autorité de l'Etat, distribution de tracts à caractère subversif, infraction à la législation sur les changes et réception de fonds de l'étranger pour mener leur action. Selon l'acte d'accusation, ils avaient reçu un financement du MDA et de la Libye, ainsi que du matériel qui a transité par la frontière algéro-libyenne, dans le but de mettre sur pied des réseaux du MDA dans différentes régions d'Algérie.

• Le 17 juin, l'accusation a reproché au groupe d'activistes jugé depuis trois jours devant la cour de sûreté de l'Etat à Médéa d'avoir projeté une **série d'actions terroristes**. Le procureur a indiqué au cours de l'audience que le groupe de Mustapha Bouyali avait envisagé d'enlever le numéro deux du FLN, M. Mohamed Chérif Messadia, le général Mohamed Atalla, commandant de la 1^{ère} région militaire à Blida, et le général Mustapha Cheloufi, alors commandant de la gendarmerie. Selon l'accusation, ces enlèvements devaient avoir lieu à la veille du 1^{er} novembre 1985, anniversaire du déclenchement de l'insurrection. Des attentats à l'explosifs devaient également avoir lieu à cette occasion, a indiqué le procureur.

L'un des accusés, Farouk Nétah, 27 ans, a admis avoir été membre d'une

de l'armée a indiqué que Jekou avait subi deux attaques. Lors de la première, les troupes régulières ont tué 200 guérilleros et en ont blessé 35 autres. Au cours de la seconde, l'armée a fait 150 morts et 75 blessés dans les rangs de la guérilla. Le communiqué a réaffirmé, par ailleurs, que les troupes du colonel Garang avaient reçu un soutien aérien de l'Éthiopie et un appui d'experts cubains et est-allemands lors de leur offensive contre Jekou.

• M. Sadek El Mahdi a rejeté les accusations selon lesquelles son gouvernement armerait des milices tribales. "Les milices ont été créées par les tribus pour se défendre contre l'arrogance des agresseurs", a affirmé le Premier ministre. "L'APLS s'est rendu compte de la détermination des tribus et tente à présent de les neutraliser", a-t-il ajouté. Il a révélé que de nouvelles lois étaient en préparation "pour rationaliser les informations de presse sur l'armée, afin d'éviter la démoralisation des troupes et l'ingérence dans leurs affaires".

Mise en garde

Le 14 juin, le Front populaire de libération de l'Érythrée, principal mouvement indépendantiste de cette province, a affirmé qu'il faisait tout son possible pour perturber le déroulement des élections dans les zones qu'il contrôlait et a menacé Addis Abeba d'un été chaud. "Nous sommes contre les élections qui ne sont pas libres et nous faisons tout ce que nous pouvons pour qu'elles ne puissent pas avoir lieu", a affirmé à Paris un des responsables du FPLE au sujet des élections législatives organisées ce jour-là dans le pays. M. Amdemicael Kahsai a souligné que le gouvernement ne contrôlait pas toutes les régions de l'Érythrée. "Il cherche à acquiescer une image de légitimité, mais ces élections ne résoudreont aucun des problèmes fondamentaux de l'Érythrée ou de l'Éthiopie", a-t-il dit. M. Kahsai a affirmé que son mouvement avait intensifié ses actions militaires derrière les lignes ennemies, attaquant dans la nuit du 4 juin quatre villages dans la région du Sud-Ouest, tuant 300 soldats érythriens, en blessant 350 et en capturant 37 autres. "L'ennemi a répliqué en détruisant 113 maisons dans la région du Logo à l'Ouest d'Addis Abeba", a-t-il ajouté.

Le représentant du FPLE a souligné que le congrès de l'unité du FPLE-APLS, qui s'est tenu dans les zones libérées du 12 au 19 mars dernier, avait réaffirmé la proposition de paix qui avait été présentée en 1981. Cette proposition est fondée sur la reconnaissance par Addis Abeba du droit à l'autodétermination du peuple érythrien. Le congrès, qui a élu Isais Afeewerki, un des chefs du FPLE, au poste de secrétaire général du mouvement, a décidé que toute discussion avec Addis Abeba serait publique et non plus secrète comme dans le passé. M. Amdemicael Kahsai, qui est chargé de l'Afrique, a affirmé que le FPLE n'avait pas de problème important avec les autorités soudanaises.

Le FPLE affirme détenir près de 100 prisonniers de guerre érythriens, dont le sort n'est toujours pas

réglé malgré des discussions avec le CICR. "Plus de 3 000 d'entre eux sont déjà libres, mais ils n'ont pas d'endroit où aller", a déclaré le représentant du FPLE. Addis Abeba ne reconnaît pas l'existence de ces prisonniers. M. Amdemicael Kahsai a déploré enfin l'indifférence qui entoure le problème érythrien. "Sur les 160 000 militaires que compte l'armée éthiopienne, près de la moitié sont déployés en Érythrée, où se trouvent également quelque 2 500 conseillers soviétiques", a-t-il affirmé.

Regain d'activités en Érythrée

219 soldats éthyopiens ont été tués et quatre postes de l'armée éthiopienne ont été pris par le FPLE, a annoncé un communiqué militaire de ce mouvement publié le 2 juillet. Selon le FPLE, les guérilleros indépendantistes ont attaqué et détruit le 28 juin quatre avant-postes tenus par 5 bataillons de la sixième division de l'armée éthiopienne à Knafina et Enda Abuna Yohannes, entre les deux routes stratégiques qui relient la capitale éthiopienne Addis Abeba à Asmara, en Érythrée, principal port sur la mer Rouge. Le mouvement érythrien a affirmé, par ailleurs, avoir fait 60 prisonniers, dont trois officiers, et capturé un grand nombre d'armes et d'équipements lors de cette attaque. Le communiqué a précisé enfin que les forces du FPLE avaient repoussé au cours de cette bataille des troupes éthiopiennes appuyées par des hélicoptères Mi-24 envoyés en renfort.

• **L'armée éthiopienne a tué le 26 juin 26 fermiers** dans deux villages à 60 kilomètres au Sud de Barentu, dans la province de l'Érythrée occidentale, a affirmé le FPLE. Dans un communiqué publié à Paris, le FPLE a affirmé : "16 civils innocents qui travaillaient dans des champs collectifs ont été exécutés en plein jour par des troupes du DERG à Adi Jemal et 10 autres à Haikota". Toujours selon le FPLE, la première semaine de juin, 16 civils avaient également été tués par l'armée, à Denagule et Lalay Anseba (Érythrée occidentale).

MAURITANIE

Accord de coopération militaire technique

Soucieuses de poursuivre la mise à jour de leurs engagements avec la France, les autorités de la République islamique de Mauritanie ont proposé au gouvernement français d'élaborer un nouvel accord fixant les règles de la coopération militaire technique.

C'est ainsi qu'a pu être signé à Nouakchott, le 27 avril 1986, un accord destiné à remplacer la convention pour la formation militaire du 2 septembre 1976 complétée par un échange de lettres des 10 et 27 septembre 1977. Plus complet que l'engagement qu'il abroge, il envisage les trois domaines classiques de la coopération militaire technique française.

Le texte traite en premier lieu de l'assistance militaire technique par laquelle le gouvernement français met à la disposition du gouvernement mauritanien des militaires français après accord de ce dernier. Ces personnels,

tout en étant soumis aux règles de discipline générale en vigueur dans les armées mauritaniennes, conservent leur statut français et sont affectés localement à une formation dite mission d'assistance militaire. Sont prévues des garanties judiciaires couvrant à la fois les militaires et leur famille. Des dispositions concernant le règlement d'éventuels dommages, causés ou subis, complètent cette protection conventionnelle. En second lieu, l'accord régit la formation des personnels militaires mauritaniens dans les écoles françaises. La prise en charge des diverses dépenses occasionnées à cet effet est prévue par l'accord. Des garanties identiques à celles accordées aux coopérants militaires français en Mauritanie sont prévues, par voie de réciprocité, au profit des stagiaires mauritaniens en France. L'accord prévoit, en troisième lieu, la possibilité pour la Mauritanie de s'adresser à la France pour obtenir la fourniture, à titre gratuit ou onéreux, de matériels militaires, ainsi que le soutien logistique de ses forces armées. Enfin, un échange de lettres des 21 septembre 1986 et 19 février 1987 a prévu les conditions dans lesquelles seront imposés les assistants techniques militaires français mis à disposition du gouvernement mauritanien.

L'accord du 27 avril 1986 apparaît très voisin du texte de la plupart des accords déjà ratifiés avec les autres pays africains bénéficiaires d'une coopération militaire technique française. Il est de nature à aider la Mauritanie à réorganiser ses forces armées selon une orientation qui ne peut que servir au rapprochement des deux États signataires.

Telles sont les principales dispositions de cet accord que le Premier ministre français vient de soumettre à l'Assemblée nationale, à Paris, par la voix de son ministre des Affaires étrangères.

Rupture des relations diplomatiques

Le 28 juin, la Mauritanie a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec l'Irak, pour protester contre l'attitude de Téhéran dans le conflit avec l'Irak et son refus obstiné de toute négociation.

SENEGAL

Escale à Dakar

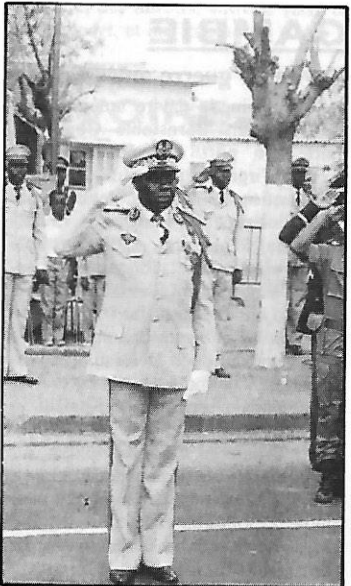
Le navire de guerre américain USS Barnstable County, qui dirige le commandant D. Owen, devait faire escale à Dakar du 24 au 26 juin.

Le navire, qui mesure cent soixante et onze mètres de long et vingt et un mètres de large, a à son bord vingt-sept officiers du corps de la marine, des fusillers marins et des garde-côtes et cinq cent vingt-sept marins, fusillers marins et éléments du génie. Un porte-parole de l'ambassade des États-Unis a dit que ce navire faisait partie du groupe de bâtiments qui participaient à une croisière de formation destinée à promouvoir la compréhension entre les États-Unis et les pays d'Afrique de l'Ouest.

Pendant leur séjour au Sénégal, a ajouté le porte-parole, les membres de

l'équipage devaient rencontrer diverses personnalités civiles et militaires, dont le chef d'état-major des forces armées, le général Tavares Da Souza, et le maire de Dakar, M. Mamadou Diop.

Pendant sa croisière, l'USS Barnstable County devait se rendre aussi en Gambie, au Liberia, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Cap-Vert et en Sierra-Leone.



Général Tavares Da Souza

• Le ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République et ministre de l'Intérieur par intérim, M. Jean Collin, a présidé le 13 juin, la **cérémonie de sortie** de la 21^{ème} promotion des élèves de l'école nationale de la police et de la formation permanente, en présence du directeur général de la sûreté nationale, M. El Hadj Malick Bâ, du contrôleur général de la police, M. Abdourahmane Dia, et du grand sérigné de Dakar, El Hadj Bassirou Diagne.

• Le prytanée militaire s'est souvenu du parrain de l'établissement, le capitaine Charles Nthoréré, tombé au champ d'honneur le 7 juin 1940. La **cérémonie** s'est déroulée en présence de l'inspecteur d'académie Yakya Ly, des consuls de France et de Belgique à St-Louis, du commandant du 12^{ème} bataillon d'instruction, le commandant Samba, des officiers, du corps professoral et de l'association des parents d'élèves.

• Deux frégates de la marine italienne, Espero et Euro, devaient effectuer une **visite** à Dakar du 20 au 22 juin.

• En se manifestant par un important **don de livres** destinés à l'école nationale des officiers d'active, au lycée Malick Sy et au centre culturel régional de Thiès, les membres du Lion's Club ont voulu une nouvelle fois encore traduire dans les faits les principes généraux qui justifient l'essence même du lionisme : "Servir pour une meilleure qualité de la vie".

• Le colonel Doudou Diop a été **promu au grade de général de brigade** pour prendre rang à compter du 1^{er} juillet 1987. Il a été l'un des tout premiers officiers du génie sortis des grandes écoles. Le général Doudou Diop est né en 1935. Il est sous-chef